Winnipeg

Service d'incendie et de soins paramédicaux de Winnipeg Orientation stratégique de 2020

Février 2020

Vision

Être une ville dynamique et saine qui accorde la plus haute priorité à la qualité de vie de tous ses citoyens.

Mission du Service

Travailler ensemble pour se donner un service public souple et novateur à un coût abordable.

Table des matières

Le Service d'incendie et de soins paramédicaux de Winnipeg en un coup d'œil 4

Points saillants de l'enquête sur la satisfaction des citoyens 5

À propos du Service 6
- Organigramme de 2020

La croissance démographique à Winnipeg 8

Analyse de la demande de service 9

Orientation stratégique de 2020 10
- Plan directeur du SISPW
- Évaluation des risques dans la collectivité et normes d'intervention
- Service d'inspection des assureurs incendie
- Recommandations 11
  - *Programmes*
  - *Dotation en personnel*
  - *Équipement* 12
    - *Évaluation de l'état des engins*
  - *Installations*
    - *Répartition géographique des installations actuelles*
    - *État des installations actuelles* 13
    - *Répartition géographique des installations futures proposées* 14
    - *Système de préemption de la circulation des véhicules d'urgence*
    - *Nouvelle installation proposée : caserne de Waverley Ouest* 15
    - *Présentation détaillée des installations actuelles* 16
    - *Répartition géographique actuelle versus répartition géographique proposée* 28
    - *Académie du SISPW* 30

Plus d'infos et mention de source 31

Le Service d'incendie et de soins paramédicaux de Winnipeg en un coup d'œil¤

1 837 | Total des incendies

8 668 | Alarmes *(sans incendie)*

1 058 | Urgences pour gaz, odeurs ou matières dangereuses

210 | Sauvetages d'urgence

365 | Enquêtes sur incendie

10 836 | Inspections en vertu du *Règlement sur la prévention des incendies* et du *Code de prévention des incendies*

184 | Conférences ou présentations sur la sécurité incendie

186 | Conférences ou présentations sur des questions médicales ou sur la prévention des blessures

83 354 | Incidents nécessitant des soins paramédicaux

23 392 | Incidents avec envoi d'une ambulance seulement

44 287 | Incidents avec envoi d'une ambulance et des pompiers

15 675 | Incidents avec envoi des pompiers seulement

¤ Ville de Winnipeg, *Tendances communautaires et rapport sur le rendement 2020*, Volume 1 (données de 2018)

Points saillants de l'enquête sur la satisfaction des citoyens

La Ville mène une enquête annuelle sur la satisfaction des citoyens pour connaître leurs opinions sur l'efficacité de la prestation des services essentiels. En 2019, 602 Winnipégois de 18 ans et plus ont donné leur avis sur ce que la Ville fait bien et sur ce qui doit être amélioré.

93 % des répondants estiment que la qualité de vie est très bonne ou bonne

81 % estiment que les services de la Ville sont très bons ou bons

68 % estiment que l'argent des contribuables est très bien ou bien utilisé

Satisfaction des citoyens à l'égard des services de la Ville

88 % des répondants estiment que, dans l'ensemble, les services de la Ville sont très bons ou bons

98 %
des répondants sont très satisfaits ou assez satisfaits de l'intervention des services d'incendie ou de secours en cas d'incendie

83 %
sont très satisfaits ou assez satisfaits de la capacité d'intervention en cas d'urgence médicale

89 %
sont très satisfaits ou assez satisfaits du degré de préparation de la Ville à intervenir ou à porter secours en cas de catastrophe naturelle ou d'origine humaine

88 %
sont très satisfaits ou assez satisfaits de la sensibilisation à la prévention des incendies ou des blessures

91 %
sont très satisfaits ou assez satisfaits du degré de sécurité des bâtiments existants assuré par les inspections incendie et par l'application des lois et règlements connexes

À propos du Service

Le Service d'incendie et de soins paramédicaux de Winnipeg (SISPW) est un service public dont les principales activités visent à préserver la sécurité, la qualité de vie et les biens des résidents et des visiteurs de la ville de Winnipeg. Le SISPW fournit des services de lutte contre l'incendie, de sauvetage et d'urgence médicale, de prévention des incendies et des blessures et de protection civile et d'intervention.

Le SISPW gère un service intégré d'incendie et de soins paramédicaux plutôt que deux services distincts.

Du point de vue fiscal, un modèle intégré de prestation de services nous permet de fournir un plus large éventail de services à la population tout en éliminant le chevauchement des fonctions administratives et de soutien et la multiplication des coûts connexes. Le regroupement a aussi permis de réduire les coûts d'exploitation des services d'incendie et de soins paramédicaux, ce qui a permis à la Ville de maintenir, voire d'améliorer le niveau de service par comparaison à celui offert avant l'intégration.

Par exemple, au moins un pompier-paramédical en soins primaires formé est présent à bord de chaque véhicule de lutte contre les incendies. Cela permet d'offrir au public un autre service à valeur ajoutée en rendant possible une intervention indépendante des équipes de pompiers en cas d'appel pour problème médical de faible gravité avec probabilité minimale de transport de patient. Cela permet aussi de procéder plus rapidement à une intervention paramédicale en cas d'appel pour problème médical de haute gravité et de commencer à administrer les soins avant l'arrivée de l'ambulance. Par ailleurs, cela accroît la couverture des services paramédicaux dans toute la ville par la réduction du délai entre la survenue d'un problème médical ou d'un trauma mettant la vie en danger et l'intervention de professionnels de la santé.

Le SISPW emploie environ 1 400 personnes à temps plein dans des postes d'intervention d'urgence de première ligne et des rôles auxiliaires. Le chef du Service d'incendie et de soins paramédicaux supervise l'ensemble du Service et relève du directeur des Services généraux de la Ville. Trois chefs adjoints supervisent les multiples divisions des Opérations et Communications, du Perfectionnement professionnel et des Services de soutien.

Les directions des Technologies de l'information, des Finances et des Ressources humaines ont une double relation hiérarchique avec le chef du Service d'incendie et de soins paramédicaux et leur directeur général respectif. En 2017, le poste de chef adjoint, Gestion des urgences et Information du public, a été pourvu par l'entremise du processus d'avancement, et son titulaire relève directement du chef du Service d'incendie et de soins paramédicaux ainsi que du directeur municipal durant les situations d'urgence majeures.

Le Service compte actuellement 30 casernes : trois n'abritent que des paramédicaux et des ambulances, huit n'abritent que du personnel et des engins de lutte contre les incendies et les 19 autres abritent du personnel de lutte et des paramédicaux.

Le SISPW dispose de plus de 80 véhicules d'intervention d'urgence et de soutien assurant une gamme complète de services d'urgence, dont l'extinction des incendies, les services paramédicaux et le transport des patients et les services d'intervention en cas de déversement de matières dangereuses, de sauvetage technique et de sauvetage en eau.

Les appels 911 de la Ville sont pris en charge par le Service de police de Winnipeg, et ceux nécessitant ou demandant les services du SISPW sont acheminés à son centre de communications.

En tant qu'organisme de services d'urgence tous risques, le SISPW s'efforce d'intervenir rapidement avec les ressources, le personnel et l'équipement appropriés en cas d'événements critiques.

ORGANIGRAMME DE 2020

(En date du 1er février 2020)

Michael Jack
Directeur, Services généraux

↓

John Lane
Chef, Service d'incendie et de soins paramédicaux de Winnipeg

↓

Christian Schmidt
Chef adjoint, Opérations et Communications

↓

Ihor Holowczynsky
Chef adjoint, Opérations de lutte contre les incendies et de sauvetage

Ryan Sneath
Sous-chef, Opérations paramédicales

Tom Wallace
Chef adjoint, Services de soutien

↓

Mark Reshaur
Sous-chef, Prévention et éducation du public en matière d'incendie et de gestion des urgences

Russell Drohomereski
Chef adjoint, Perfectionnement professionnel

↓

Andre Berard
Sous-chef, Qualité du service

Jason Shaw
Sous-chef, Gestion des urgences et Information du public

Sandeep Anand
Directeur, Technologies de l'information

Corinne Pierce
Directrice, Ressources humaines

John Hall
Contrôleur

La croissance démographique à Winnipeg

Winnipeg se développe à un rythme jamais vu depuis des décennies.

Évolution annuelle de la population de la ville de Winnipeg

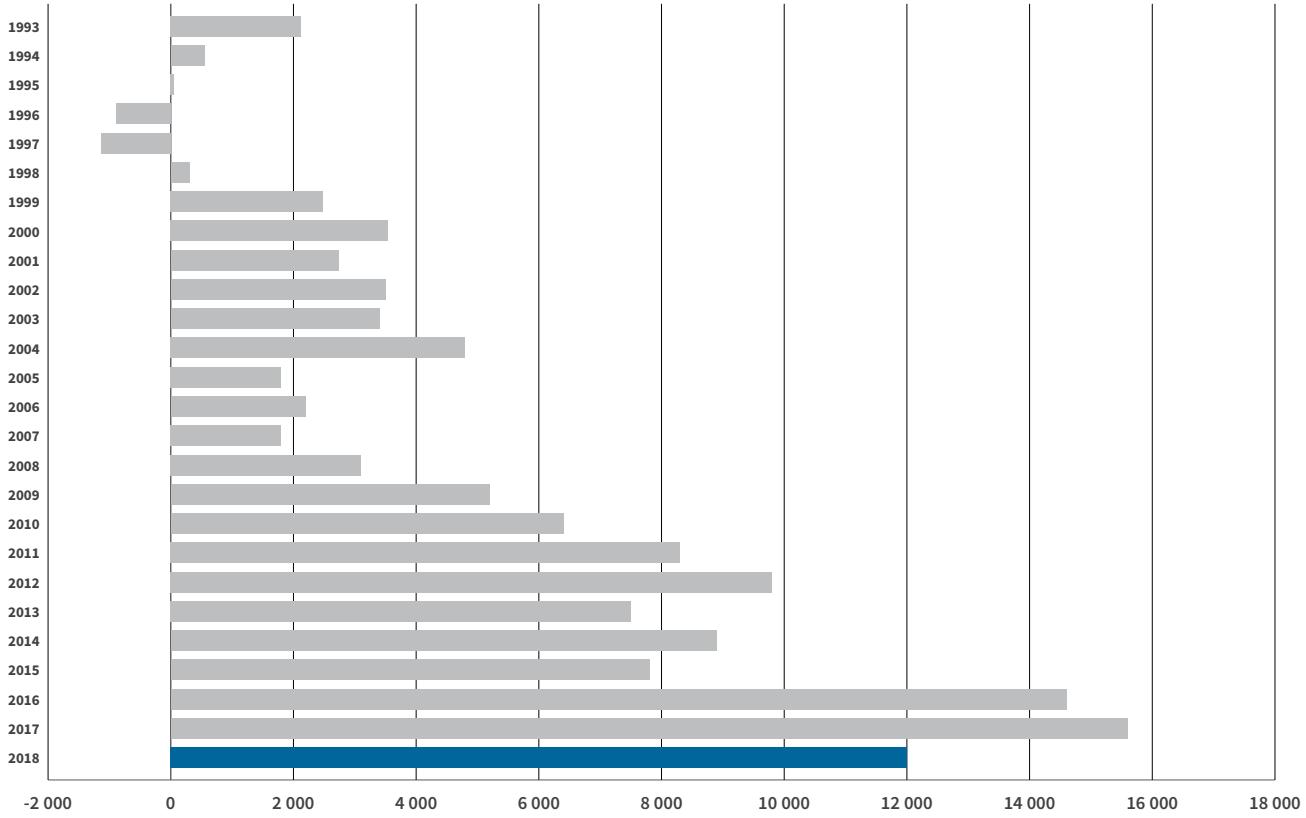

Selon le rapport sur les prévisions de la Ville de Winnipeg pour 2016 relativement à la population, au logement et à l'économie (City of Winnipeg Population, Housing, and Economic Forecast), la population annuelle moyenne devrait augmenter de 8 200 personnes par année au cours des 25 prochaines années. Toujours selon ces prévisions, la population de la région métropolitaine de recensement de la ville devrait dépasser le million d'ici 2034 ou 2035, et les 1 055 000 personnes d'ici 2040.

À Winnipeg même, la population devrait atteindre environ 922 600 habitants d'ici 2040. En 2018, la population de la ville était de 753 700 âmes*. De plus, le nombre de ménages devrait augmenter de près de 32 %, soit d'environ 100 000, pour atteindre un total de 391 100 d'ici 2040.

Les investissements dans les services et les infrastructures clés sont essentiels pour soutenir une ville moderne, prospère et en pleine croissance, tant aujourd'hui qu'à l'avenir.

La Ville doit trouver un équilibre entre une multitude de priorités de dépenses concurrentes et des ressources limitées. Alors que la ville continue de croître à des taux historiquement élevés, la nécessité de réaliser des investissements opérationnels et en capital durables et opportuns dans le SISPW est essentielle pour s'assurer qu'il puisse continuer d'offrir des services de haute qualité aux membres du public.

* Source : Statistique Canada

Analyse de la demande de service

À mesure que la ville continue de se développer, la pression s'accentue sur les ressources du SISPW.

Le SISPW enregistre une augmentation des appels d'urgence 911, de la fréquence des incendies et des pertes matérielles ainsi que des délais d'intervention plus longs, tant pour les incendies que pour les incidents nécessitant des soins médicaux. Cette tendance à la hausse et à l'augmentation de la demande de service devrait se poursuivre dans un avenir prévisible.

Dans l'ensemble, la demande de service a augmenté de 5,4 % entre 2011 et 2016. La demande pour les services du SISPW a diminué d'environ 2,3 % entre 2011 et la fin de 2013. Cette diminution s'explique par le remplacement des bennes à ordures « autobin », qui étaient souvent la cible d'incendies criminels dans les ruelles arrière. Entre 2013 et 2016, la demande de service a augmenté de 7,8 %.

En 2016, les incidents nécessitant des soins paramédicaux ont été à l'origine d'environ 81 % des demandes de service adressées au SISPW, les 19 % restants étant associés à des interventions pour incendie ou sauvetage. L'intégration des services d'incendie et de soins paramédicaux permet de renforcer le secours médical et, par conséquent, d'utiliser les ressources existantes le plus efficacement possible. S'il est vrai que le modèle est avantageux, il importe tout de même de maintenir les ressources de lutte contre l'incendie pour assurer une intervention rapide.

Les demandes de services d'urgence du SISPW proviennent de partout à Winnipeg. Cependant, le centre-ville a connu la plus forte densité d'incidents en 2016.

En 2016, le SISPW a enregistré 95 069 incidents. D'après les prévisions de croissance de la population de la ville, la demande de service du SISPW devrait dépasser les 124 200 incidents en 2040, ce qui correspond à une augmentation de 31 %.

Le SISPW a eu recours à de multiples pratiques innovantes pour tenter d'atténuer la pression sur ses ressources limitées, mais de toute évidence elle continue de s'exercer dans de nombreux domaines, ce qui se traduit notamment par la diminution des délais d'intervention, du bien-être du personnel et de la disponibilité des ressources.

Demande de service historique du SISPW
(2011 à 2016)

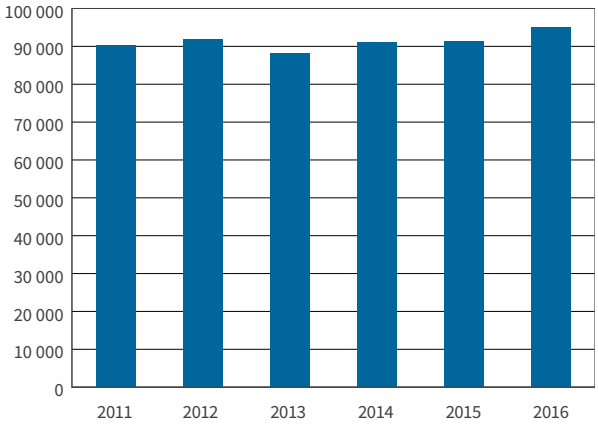

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Demande globale de service	90 240	91 970	88 164	90 981	91 315	95 069

Demande de service future du SISPW par type d'appel
(2016 à 2040)

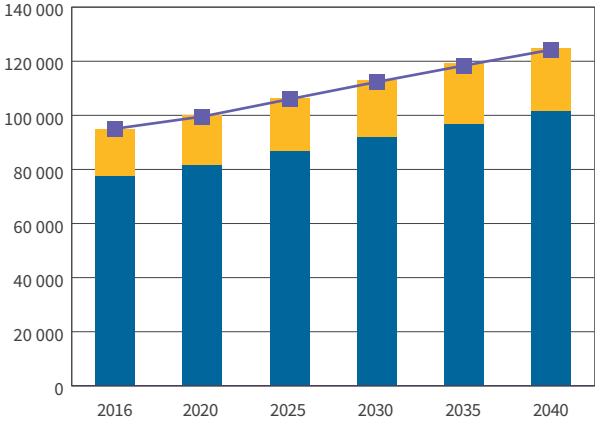

	2016	2020	2025	2030	2035	2040
SIW	17 729	18 667	19 869	21 061	22 197	23 289
Ambulances	77 340	81 431	86 677	91 874	96 831	101 596
Total	95 069	99 567	105 981	112 336	118 397	124 223

Orientation stratégique de 2020

Le Service d'incendie et de soins paramédicaux de Winnipeg (SISPW) a établi un vaste plan stratégique pour s'assurer de pouvoir répondre aux demandes de service actuelles et futures. Jamais auparavant, une évaluation prospective de cette nature n'a été réalisée pour le compte du Service.

L'Orientation stratégique de 2020 prépare le SISPW à répondre de manière appropriée aux besoins actuels et futurs en tenant compte de trois rapports : le *Plan directeur du SISPW,* le rapport *Évaluation des risques dans la collectivité et normes d'intervention* et les conclusions du Service d'inspection des assureurs incendie.

Les recommandations de chacun de ces rapports se veulent transformatrices, allant de l'état actuel, qui a très peu changé depuis la création par fusion d'Unicity au début des années 1970, jusqu'à un état futur qui comprend de nouvelles technologies de gestion de la circulation, des normes de rendement actualisées et les pratiques exemplaires de l'industrie, ainsi que la préparation à une population en constante augmentation et aux volumes conséquents d'appels d'urgence.

Les recommandations portent sur les graves lacunes en matière d'infrastructure et de capacité opérationnelle qui menacent la capacité du Service à remplir ses mandats d'intervention et de réglementation.

PLAN DIRECTEUR DU SISPW

L'élaboration du *Plan directeur du SISPW* a suivi quatre phases.

La première phase a consisté en une évaluation de base des conditions et du rendement des services actuels. L'objectif était d'évaluer l'infrastructure, les activités et la prestation de services par rapport aux normes et aux pratiques exemplaires du secteur. Il s'agissait aussi de se donner un point de référence permettant de mesurer ultérieurement la prestation de services.

Au cours de la deuxième phase, l'équipe du projet a procédé à une évaluation prospective des conditions propres à la communauté, de la demande de service et des risques pour déterminer l'incidence éventuelle de la croissance sur la planification et la prestation des services d'urgence.

Au cours de la troisième phase, l'équipe a défini les futurs modèles de prestation de services et les niveaux de dotation associés.

Au cours de la quatrième phase, l'équipe a recommandé des stratégies en matière de programmes, de dotation, d'équipement et d'aménagements durables pour répondre aux besoins de la communauté, maintenant et dans un avenir prévisible. Les recommandations visent à combler dans la mesure du possible les lacunes actuelles et à suivre le rythme de l'accroissement de la population.

ÉVALUATION DES RISQUES DANS LA COLLECTIVITÉ ET NORMES D'INTERVENTION

Le rapport *Évaluation des risques dans la collectivité et normes d'intervention* décrit les risques au sein de la collectivité, les ressources en matière d'intervention, les stratégies de répartition géographique et les niveaux de service. Dans l'ensemble, l'étude recommande au SISPW de procéder à l'adoption formelle d'objectifs de rendement en matière d'intervention, de produire un rapport annuel sur le rendement et d'améliorer le rendement du traitement des appels, les délais de sortie et ses installations. Les 39 recommandations que contient ce rapport sont largement reprises à la section Recommandations du présent document.

SERVICE D'INSPECTION DES ASSUREURS INCENDIE

Le Service d'inspection des assureurs incendie est un organisme national de fournisseurs d'assurance dommages du secteur privé. Il fournit des données provenant d'enquêtes sur les programmes de protection contre l'incendie réalisées partout au Canada. Les assureurs utilisent les résultats de ces enquêtes pour établir les classes de secours publics contre l'incendie (CSPI) et le classement de la protection des habitations (CPH) au sein d'une communauté donnée, deux aspects qui ont une incidence sur la prime d'assurance des propriétés concernées.

Les CSPI évaluent la capacité des programmes de protection contre l'incendie d'une communauté donnée de prévenir et de maîtriser les gros incendies susceptibles de survenir dans les immeubles d'habitation, les immeubles commerciaux, les établissements industriels et les bâtiments institutionnels, de même que sur les chantiers de construction. Les CSPI consistent en une échelle de classement qui va de 1 à 10. La classe 1 est le niveau de protection le plus élevé, tandis que la classe 10 dénote l'absence ou la quasi-absence de secours publics.

Le CPH évalue le niveau de protection existant pour des bâtiments comme les maisons unifamiliales. Il s'agit

d'une échelle de classement qui va de 1 à 5. Un (1) est la meilleure cote possible, et cinq (5) dénote l'absence ou la quasi-absence de protection incendie.

Le rapport du Service d'inspection des assureurs incendie d'une communauté donnée devrait être mis à jour environ tous les cinq ans. La dernière inspection effectuée par cet organisme à Winnipeg remonte à 1988. La Ville s'était alors vu attribuer une classe CSPI de 2, et une classe CPH de 1.

En 2014, une évaluation des risques avait été réalisée pour aider à déterminer les besoins de la communauté en matière de protection contre l'incendie et pour faciliter l'évaluation de la pertinence de l'emplacement des casernes d'alors et de la répartition des engins d'incendie.

L'évaluation des risques et des dangers, ainsi que l'examen de la distance d'intervention, prépare le terrain pour déterminer les besoins en matière de protection contre l'incendie au sein d'une communauté. Cette évaluation est importante pour établir la structure organisationnelle, les besoins en personnel, en formation et en engins et appareils à incendie, les délais d'intervention et la pertinence de l'emplacement des casernes.

À la suite de l'évaluation, Winnipeg s'est vu attribuer une classe CSPI de 4, à la limite de 5, et une classe CPH de 1. Des améliorations ont été apportées dans le cadre des budgets d'alors, tandis que l'évaluation des risques dans la collectivité, les normes d'intervention et le plan directeur étaient en voie d'achèvement. L'évaluation révisée de 2018 a abouti à l'attribution d'une classe CSPI de 3, à la limite de 4. Ces classes allaient entraîner une augmentation des primes d'assurance des propriétaires concernés. Cependant, le Service d'inspection des assureurs incendie était prêt à maintenir provisoirement les classes antérieures si la Ville présentait une lettre d'intention par laquelle elle s'engageait à suivre les recommandations visant à rétablir les classes précédentes dans un délai raisonnable, notamment celles afférentes aux modifications de l'effectif, à l'amélioration des méthodes de travail, des programmes et des infrastructures et à l'examen de la réglementation nouvelle et existante visant la sécurité incendie. En attendant l'approbation des recommandations par le Conseil, l'administration municipale rédigera une lettre officielle à l'intention du Service d'inspection des assureurs incendie dans laquelle elle décrira de façon détaillée les mesures qui ont été ou qui seront prises, sous réserve d'un financement visant à préserver les classes CSPI et CPH.

Les recommandations contenues dans le rapport du Service d'inspection des assureurs incendie sont énoncées dans les grandes lignes dans l'*Orientation stratégique de 2020* et sont largement reprises à la section Recommandations du présent document.

RECOMMANDATIONS

L'*Orientation stratégique de 2020* décrit sommairement les éléments requis pour préparer le SISPW à répondre de manière appropriée aux besoins actuels et futurs. Les recommandations tiennent compte du *Plan directeur du SISPW*, de l'étude *Évaluation des risques dans la collectivité et normes d'intervention* et des conclusions du Service d'inspection des assureurs incendie. Elles sont ordonnées selon les sections suivantes : programmes, dotation en personnel, équipement et installations. Veuillez noter que la mise en œuvre éventuelle de l'une ou l'autre de ces recommandations sera examinée de façon plus approfondie par le Service dans les plans d'action stratégiques ultérieurs et les futures demandes budgétaires soumis à l'attention du Conseil.

PROGRAMMES

Par l'adoption d'un vaste programme de prévention des incendies et de sécurité des personnes, un service d'incendie et de soins paramédicaux est en mesure de limiter autant que possible les pertes de vies et les pertes matérielles, ainsi que les blessures associées aux incendies et autres incidents. Voici quelques-unes des recommandations susceptibles d'améliorer l'exécution des programmes, sous réserve de l'examen du Conseil :

- adoption formelle d'objectifs de rendement;
- évaluation et mise à jour de tous les programmes de formation;
- concentration des efforts sur la réduction des risques pour la communauté par l'entremise de programmes de prévention des incendies, des maladies et des blessures, en particulier pour les populations à risque.

DOTATION EN PERSONNEL

Des lacunes importantes dans certains secteurs de la dotation ont été relevées à l'échelle du SISPW, en particulier en ce qui concerne l'administration, la formation, l'éducation du public et les opérations liées aux services paramédicaux. Voici quelques-unes des recommandations hautement prioritaires visant à combler ces lacunes (l'ordre d'énumération n'a pas d'importance) :

- personnel de terrain pour les interventions paramédicales, avec accent sur les paramédicaux en soins avancés;

- personnel supplémentaire à l'Académie du SISPW;
- personnel de TI dédié aux Communications;
- consultants en ressources humaines et coordonnateurs en matière de retour au travail;
- préventionnistes de l'incendie et ingénieurs de sécurité incendie;
- création de postes supplémentaires d'éducation du public pour élargir les programmes de prévention des incendies, des maladies et des blessures.

Toute proposition de changement sera soumise à l'examen du Conseil.

ÉQUIPEMENT

Évaluation de l'état des engins

En garant les engins à l'endroit optimal et en les maintenant en parfait état de fonctionnement, le Service s'assure de pouvoir arriver à temps sur les lieux en cas d'urgence. L'état mécanique de bon nombre des engins d'incendie va de satisfaisant à bon. Chacun d'eux fait l'objet d'un entretien quatre fois par année et d'une inspection quotidienne. Tout ce qui nécessite une réparation immédiate est envoyé à la Direction des services mécaniques d'urgence du Service.

Le remplacement de la flotte d'engins d'incendie ne s'est pas fait de façon systématique. Le remplacement se fonde généralement sur l'âge, le kilométrage, les heures d'exploitation, l'état et la fonctionnalité. Un engin peut n'avoir que quelques années d'utilisation, mais répondre aux critères de remplacement fondés sur les heures d'exploitation ou le kilométrage. La norme de l'industrie pour le remplacement des engins est généralement de dix mille (10 000) heures ou de 161 000 kilomètres. De nombreux engins répondent actuellement à cette norme ou la dépassent, et plusieurs autres s'en rapprochent rapidement.

D'après cette norme, 25 engins d'incendie répondent aux critères de remplacement fondés sur les heures d'exploitation, 17, à ceux fondés sur le kilométrage, et 9, à ceux fondés sur les d'heures d'exploitation et le kilométrage.

L'état des ambulances n'a pu être évalué en raison de leur forte utilisation. Cela signifie qu'un calendrier de remplacement beaucoup plus court pourrait être nécessaire. La plupart des ambulances de la Ville sont fournies par la province et ne sont donc pas visées par le présent rapport.

Compte tenu du volume élevé d'appels du Service, l'âge des engins n'est pas un facteur de remplacement pratique pour la plupart des engins de première ligne.

Il est recommandé de mettre en place un calendrier de maintenance préventive fondé sur les heures d'exploitation (la norme de l'industrie est de 300 heures), ainsi que d'améliorer le calendrier de remplacement de manière à répartir les coûts plus uniformément.

INSTALLATIONS

Répartition géographique des installations actuelles

Le Service compte actuellement 30 casernes. Plus de la moitié d'entre elles sont antérieures à la création par fusion d'Unicity, et leur emplacement est basé sur les anciennes limites municipales. Il est à noter que l'emplacement influe largement sur les délais d'intervention.

Quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %) des propriétés zonées comme immeubles d'habitation, immeubles commerciaux, établissements industriels ou bâtiments institutionnels (les propriétés visées par les CSPI) se trouvent à moins de cinq kilomètres d'une caserne du SISPW. En général, les casernes du SISPW sont bien situées, conformément aux critères d'accréditation du Service d'inspection des assureurs incendie.

Il est à noter que le Service d'inspection des assureurs incendie n'examine que les activités d'extinction des incendies et qu'il s'intéresse essentiellement aux programmes de protection contre l'incendie des communautés. Il convient toutefois de souligner que son évaluation ne se fonde que sur la distance, sans tenir compte du délai d'intervention. En revanche, la norme NFPA 1710 ne tient compte que du délai d'intervention. Comme le SISPW intervient dans toutes sortes de situations d'urgence et assure le transport médical d'urgence en tant que service intégré, le temps de déplacement requis pour répondre à tout type d'appel de service d'urgence à partir d'une caserne de pompiers et de paramédicaux est d'égale importance.

À l'heure actuelle, le SISPW n'atteint pas le 90e percentile quant aux pratiques exemplaires de l'industrie. La norme NFPA 1710 (Standard for the Organization and Deployment of Fire Suppression Operations, Emergency Medical Operations, and Special Operations to the Public by Career Fire Departments 1710) de la National Fire Protection Association recommande que le premier engin d'incendie arrive sur les lieux d'un incendie dans un délai de 4 minutes ou moins, et que les premiers secours arrivent dans un délai de 8 minutes.

État des installations actuelles

SPECTRE D'ÂGE DES INSTALLATIONS

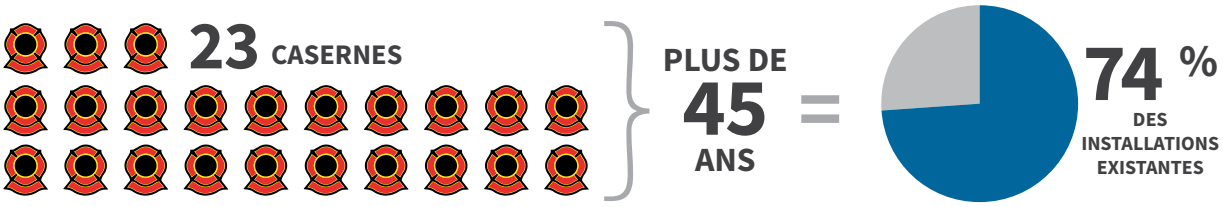

Continuum du délai d'intervention total (2016) *(min:s)*

		Traitement de l'appel	Durée de la sortie	Délai de route	Délai d'intervention total
90e percentile	SISPW	2:26	2:13	5:01	8:20
	NFPA 1710	1:00	1:20	4:00	6:20

Sur la base du modèle de délai de route de quatre minutes conforme aux normes de l'industrie pour l'arrivée du premier engin, les équipes du SISPW peuvent théoriquement répondre à 97 % des demandes actuelles de service dans un délai de route de quatre minutes ou moins compte tenu de la répartition géographique actuelle des installations.

Un nouveau logiciel de triage et des écrans de prise d'appels et de répartition plus récents, dotés de fonctionnalités améliorées, contribuent à réduire le temps de traitement des appels.

D'autres recommandations concernent des technologies comme les systèmes d'alerte audibles à l'échelle de la caserne et les dispositifs mécaniques automatisés comme l'éclairage de la caserne, l'activation des portes de baie et des dispositifs d'arrêt des appareils. Plusieurs de ces recommandations sont en cours d'application dans le cadre du projet de répartition assistée par ordinateur.

Il est tout à fait possible d'améliorer le délai de route au moyen d'un système de préemption des feux de circulation. Il s'agit d'un outil technologique embarqué qui permet aux véhicules d'urgence de contrôler les feux de circulation, ce qui réduit non seulement le délai de route, mais aussi les risques de collision. Se reporter aux sections suivantes du présent rapport pour plus de précisions sur ce système recommandé. La mise en œuvre de l'une ou l'autre des recommandations sera soumise à l'examen du Conseil.

Chacune des casernes du SISPW a fait l'objet d'une enquête. Il ne s'agissait pas d'une évaluation d'ingénierie structurale, mais plutôt de l'état de chaque installation, de son efficacité et de la fonctionnalité de son utilisation actuelle, de ses fins prévues et de sa capacité à répondre aux besoins du Service dans un avenir prévisible.

Les casernes varient grandement du point de vue de la conception et des plans d'étages. Les plus anciennes ne sont généralement pas conçues de manière à faciliter les sorties d'intervention d'urgence. Dans bien des cas, les quartiers se trouvent loin des baies d'engins, et le personnel doit emprunter des voies tortueuses pour y accéder, ce qui allonge le délai de sortie des équipes. De nombreuses casernes comptent plusieurs étages accessibles par escaliers, ce qui constitue un facteur de blessures par glissade, trébuchement ou chute. Les casernes ont souvent des salles qui servent à la fois d'aires de repos et de séjour et où se trouvent aussi parfois des installations et de l'équipement de conditionnement physique. Tout cela peut contribuer à créer des conditions d'insalubrité.

En général, les baies d'engins sont suffisamment profondes, mais beaucoup ne sont pas assez larges pour permettre de se déplacer et de travailler en toute sécurité autour des engins. Toutes les casernes sont équipées de systèmes de ventilation par extraction des gaz d'échappement des véhicules. Deux des casernes réservées exclusivement aux ambulances ne sont pas équipées de ces systèmes, mais devraient l'être. Les casernes sont aussi équipées de laveuses à extraction pour les tenues de feu ainsi que d'éviers de décontamination. Cependant, la plupart d'entre elles n'ont pas de machines à laver et à sécher le linge, ce qui signifie que les employés doivent parfois apporter leurs vêtements contaminés à la maison pour les nettoyer, risquant ainsi de contaminer leur foyer et leurs proches avec des substances cancérogènes.

À l'exception de la caserne n° 11 (la plus récente), aucune des casernes n'est protégée par un système d'extinction automatique. Les plus anciennes ont été construites à une époque où l'installation de ces systèmes n'était pas courante; cependant, plusieurs des plus récentes ont été construites sans système d'extinction automatique.

Deux casernes seulement sont équipées d'une source d'alimentation auxiliaire (génératrice de secours).

Plusieurs ne possèdent pas d'installations adéquates pour accueillir une équipe mixte. L'ajout de toilettes, de vestiaires et de salles de repos réservés aux femmes est une recommandation de priorité élevée.

Peu de casernes sont dotées d'une salle de réunion ou de formation publiques. Le soutien de la communauté pour ce type d'espace est généralement une caractéristique très positive des installations d'incendie. Les salles de formation sont des ressources de valeur inestimable pour le perfectionnement des équipes.

La mise en œuvre de toute recommandation visant à corriger les lacunes relevées sera soumise à l'examen du Conseil.

Répartition géographique des installations futures proposées

Selon le rapport *Évaluation des risques dans la collectivité et normes d'intervention*, l'exploitation d'un nombre réduit de casernes de pompiers (une réduction de 30 à 23, plus une nouvelle caserne proposée à Waverley Ouest), bien placées et bien conçues, pourrait améliorer le rendement des interventions par rapport au modèle actuel. La nouvelle répartition géographique des installations permet de mieux équilibrer le temps de déplacement que l'actuelle et fournit l'occasion de réaménager, remodeler ou reconstruire les casernes en privilégiant la sortie des véhicules à partir de n'importe quel point pour obtenir au final un meilleur délai de sortie. Les deux aspects améliorent le délai d'intervention total.

Il importe de souligner que la réduction du nombre de casernes ne signifie pas une réduction du nombre de postes de premiers intervenants. En fait, il est plutôt recommandé d'augmenter le nombre de ces postes pour assurer une plus vaste couverture d'échelle et d'ambulance. Conjuguées au dispositif de préemption de la circulation des véhicules d'urgence, des casernes moins nombreuses, mais plus vastes, bien situées et de conception plus efficace, amélioreront les délais d'intervention actuels et permettront de répondre aux demandes futures.

Il existe des possibilités non négligeables de réaliser plusieurs gains d'efficacité, dont celles-ci :

- comme l'ont établi les diverses évaluations, de nombreuses installations du SISPW ont besoin de rénovations importantes, voire d'être entièrement remplacées, de sorte que toute réflexion visant un réaménagement s'avère opportune;
- s'il est vrai que la reconstruction des installations est une entreprise logistique coûteuse et complexe, elle n'entraîne toutefois qu'un coût ponctuel; la réduction du nombre d'installations nécessitant un entretien est une stratégie permanente d'évitement des coûts;
- les emplacements de casernes actuelles sont utilisés du mieux possible pour obtenir une efficacité maximale et réduire les dépenses;
- l'inventaire existant des installations qui deviennent excédentaires par rapport aux besoins de la Ville du fait de la mise en œuvre du regroupement proposé peut être liquidé, le produit de la vente de ces biens étant réinvesti pour contrebalancer les dépenses d'investissement.

Le réaménagement des casernes en vue d'une efficacité accrue permet aussi d'améliorer les délais de sortie; le fait d'orienter tous les lieux de séjour vers les baies des engins et de rendre possible l'accès rapide aux baies pour une intervention immédiate peut réduire les délais de sortie.

Avec la mise en œuvre du modèle de répartition géographique des casernes proposées (à l'exclusion de la nouvelle caserne proposée de Waverley Ouest), près de 98 % des urgences de 2016 se situeraient à moins de quatre minutes de trajet d'une caserne du SISPW. Cela entraînerait une légère amélioration par rapport à la

répartition géographique actuelle des casernes (97,2 %) et améliorerait légèrement la réponse aux demandes de services d'urgence.

Le modèle de répartition des casernes proposé (sans compter la nouvelle caserne proposée de Waverley Ouest), qui est établi selon les critères du Service d'inspection des assureurs incendie, ferait en sorte que 99 % des biens commerciaux et industriels se trouveraient à un maximum de cinq kilomètres d'une caserne, et 99 % des habitations unifamiliales, bifamiliales et multifamiliales, à un maximum de huit kilomètres.

Toute proposition de modification de la répartition géographique des casernes sera soumise au Conseil aux fins d'approbation de projet et de budget et supposera la mise en place d'un dispositif de préemption de la circulation des véhicules d'urgence. Voir la section suivante pour plus de renseignements à ce sujet.

Système de préemption de la circulation des véhicules d'urgence

Comme indiqué, les grands changements d'infrastructure proposés supposent la mise en place d'un système de préemption de la circulation pour véhicules d'urgence. En substance, la préemption de la circulation pour véhicules d'urgence donne le feu vert à la circulation dans le sens du déplacement d'un véhicule d'urgence. Le système proposé utilise le centre de gestion des transports très novateur récemment mis en place à la Ville.

L'utilisation d'une méthodologie de contrôle centralisée et intégrée au nouveau système de répartition assistée par ordinateur, approuvée dans le budget de la ville pour 2019, permettra la mise en œuvre de ce programme essentiel à l'échelle de la ville à une petite fraction du coût des systèmes traditionnels de préemption de la circulation des véhicules d'urgence disponibles dans le commerce. Le système permet à chaque caserne de desservir efficacement un secteur plus étendu par une intervention plus rapide et plus sûre.

La mise en œuvre de ce système et les coûts associés seront soumis à l'approbation du Conseil.

Nouvelle installation proposée : caserne de Waverley Ouest

Le développement accru, la forte demande de service et le manque de ressources supplémentaires observés à la limite ouest de la zone actuellement desservie par le SISPW ont des répercussions négatives sur l'efficacité des interventions d'urgence dans le secteur de Waverley Ouest et au-delà, interventions qui excèdent le délai total standard de l'industrie.

Délai moyen d'intervention d'urgence à Waverley Ouest (2015 à 2018)

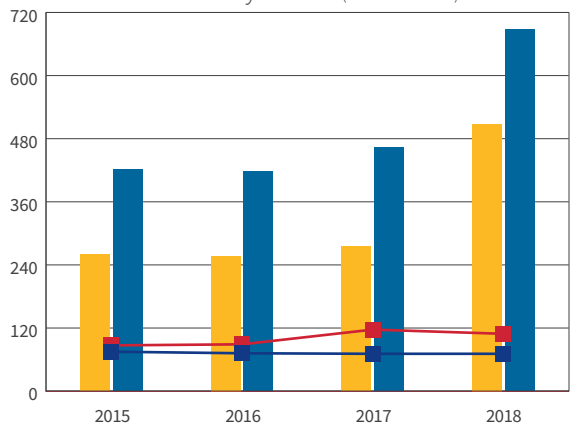

	2015	2016	2017	2018
Délai de route	04:20	04:17	04:35	08:28
Délai d'intervention total	07:02	06:58	07:44	11:27
Traitement de l'appel	01:27	01:29	01:57	01:49
Durée de la sortie	01:15	01:12	01:11	01:11

Compte tenu du réseau routier qui doit traverser les portions actuellement non développées de Waverley Ouest, le secteur situé à l'angle de la rue Bison et du chemin Brady est proposé comme emplacement d'une future caserne afin d'assurer la bonne couverture des développements actuels et à venir dans ce secteur.

Une caserne située dans le secteur de la rue Bison et du chemin Brady se trouverait à moins de quatre minutes de déplacement de toute demande de service, actuellement à plus de quatre minutes de déplacement de toute caserne existante. De plus, du point de vue de la couverture, cet emplacement présente un chevauchement suffisant dans le secteur de Waverley Ouest pour accroître la fiabilité des interventions dans la zone desservie de quatre minutes des casernes existantes. La caserne proposée viendrait accroître la concentration des ressources disponibles dans le périmètre sud-ouest de la zone desservie par le SISPW.

Toute proposition de nouvelle caserne sera soumise au Conseil aux fins d'approbation de projet et de budget.

Présentation détaillée des installations actuelles

La section que voici décrit plus en détail les installations actuelles ainsi que la répartition géographique des installations futures proposées et sa justification. Veuillez noter que cette présentation n'inclut pas la nouvelle installation proposée de Waverley Ouest. L'Académie du SISPW fait l'objet d'une section ultérieure.

Caserne nº 1 du SISPW

65, rue Ellen

Année de construction :	1965
État général de l'installation :	Mauvais
Recommandation visant l'état actuel :	À remplacer
Stratégie de répartition géographique des installations futures proposées :	Emplacement de la nouvelle caserne regroupant les casernes nºs 5 et 31

Justification : L'installation n'est pas protégée par un système d'extinction automatique et n'a pas de système d'alarme connecté. La caserne n'a pas non plus de génératrice auxiliaire de secours. L'installation est aussi mal équipée pour accueillir une unité mixte, et ses dimensions ne conviennent pas à son effectif ordinaire. L'état général du bâtiment est déplorable, et son remplacement doit être envisagé.

Caserne nº 2 du SISPW

55, rue Watt

Année de construction :	1990
État général de l'installation :	Bon
Recommandation visant l'état actuel :	À rénover
Stratégie de répartition géographique des installations futures proposées :	Emplacement du regroupement avec la caserne nº 3

Justification : L'installation n'est pas protégée par un système d'extinction automatique et n'a pas de système d'alarme connecté. La caserne n'a pas non plus de génératrice auxiliaire de secours. L'installation est aussi mal équipée pour accueillir une unité mixte. En général, elle est en bon état, à l'exception de la cuisine/salle commune, qui est en mauvais état. La transformation de la caserne ou sa modernisation devrait être envisagée.

Caserne nº 3 du SISPW

337, rue Des Meurons

Année de construction :	1967
État général de l'installation :	Mauvais
Recommandation visant l'état actuel :	À regrouper
Stratégie de répartition géographique des installations futures proposées :	À regrouper avec la caserne nº 2

Justification : Cette installation est mal conçue et convient mal aux interventions d'urgence. Elle n'est pas protégée par un système d'extinction automatique et n'a pas de système d'alarme connecté. La caserne n'a pas non plus de génératrice auxiliaire de secours. La cuisine, le vestiaire et la salle de douche sont en mauvais état; le dortoir et la cuisine posent un problème de sécurité, et la présence de trous a été constatée dans plusieurs murs intérieurs. L'installation est aussi mal équipée pour accueillir une unité mixte. Compte tenu de son âge, de son état général et de sa mauvaise configuration, il est recommandé de procéder à un regroupement.

Caserne nº 4 du SISPW

150, rue Osborne

Année de construction :	1955
État général de l'installation :	Mauvais
Recommandation visant l'état actuel :	À remplacer
Stratégie de répartition géographique des installations futures proposées :	Emplacement de la nouvelle caserne regroupée avec la caserne nº 30

Justification : Cette installation est mal conçue et convient mal aux interventions d'urgence. Elle n'est pas non plus suffisamment grande pour héberger le personnel affecté. Elle n'est pas protégée par un système d'extinction automatique et n'a pas de système d'alarme connecté. La caserne n'a pas non plus de génératrice auxiliaire de secours. De plus, l'installation est mal équipée pour accueillir une unité mixte et n'a pas de dortoir proprement dit. Compte tenu de l'âge et du mauvais état de la caserne, il est recommandé de la remplacer. Le remplacement proposé et son regroupement avec la caserne nº 30 permettront à l'équipe de sauvetage en eau du Service d'avoir un accès permanent à la rivière.

Caserne nº 5 du SISPW

845, av. Sargent

Année de construction :	1919
État général de l'installation :	Mauvais
Recommandation visant l'état actuel :	À regrouper
Stratégie de répartition géographique des installations futures proposées :	À regrouper avec la caserne nº 1

Justification : Cette installation n'a pas été conçue pour des engins modernes de lutte contre l'incendie et ne convient pas non plus aux interventions d'urgence. La caserne a plus de 100 ans, et les dernières rénovations remontent à environ 35 ans. Le toit fuit, les baies de portes sont endommagées, et il y a des signes d'infestation de rongeurs. Elle n'est pas protégée par un système d'extinction automatique et n'a pas de système d'alarme connecté. Compte tenu de son âge, de sa configuration et de son mauvais état, il est recommandé de procéder à un regroupement.

Caserne nº 6 du SISPW

603, av. Redwood

Année de construction :	1998
État général de l'installation :	Bon
Recommandation visant l'état actuel :	À rénover
Stratégie de répartition géographique des installations futures proposées :	Doit demeurer la caserne nº 6

Justification : En général, la caserne est en bon état. L'espace cuisine doit être rénové, et il est recommandé de réaménager le dortoir, peut-être par l'aménagement de dortoirs individuels ou d'un dortoir séparé pour les femmes. L'ajout d'un système d'extinction automatique et d'une génératrice auxiliaire de secours est aussi recommandé.

Caserne nº 7 du SISPW

10, rue Allan Blye

Année de construction :	1996
État général de l'installation :	Bon
Recommandation visant l'état actuel :	À conserver
Stratégie de répartition géographique des installations futures proposées :	Doit demeurer la caserne nº 7

Justification : Dans l'ensemble, la caserne est en bon état et bien conçue pour les interventions d'urgence. L'entretien régulier et continu de l'installation en prolongera la durée de vie utile. L'ajout d'un système d'extinction automatique et d'une génératrice auxiliaire de secours est recommandé.

Caserne nº 8 du SISPW

640, av. Kimberley

Année de construction :	1969
État général de l'installation :	Satisfaisant
Recommandation visant l'état actuel :	À conserver
Stratégie de répartition géographique des installations futures proposées :	Conserver la caserne nº 8; mais la déplacer plus loin vers l'est, si possible (dans le secteur des boulevards Lagimodière et Grassie)

Justification : Dans l'ensemble, la caserne est en assez bon état. L'espace cuisine a besoin d'être rénové, et l'ajout d'un système d'extinction automatique et d'une génératrice auxiliaire de secours est recommandé. Le déplacement proposé de la caserne nº 8 s'explique par les travaux d'aménagement prévus à l'extrémité nord du boulevard Lagimodière.

Caserne nº 9 du SISPW

864, rue Marion

Année de construction :	1955
État général de l'installation :	Mauvais
Recommandation visant l'état actuel :	À regrouper
Stratégie de répartition géographique des installations futures proposées :	À regrouper avec la caserne nº 15

Justification : Cette installation est mal conçue et ne convient pas aux interventions d'urgence. Elle n'est pas non plus suffisamment grande pour héberger le personnel affecté. Elle n'est pas protégée par un système d'extinction automatique et n'a pas de système d'alarme connecté. La caserne n'a pas non plus de génératrice auxiliaire de secours. De plus, l'installation est mal équipée pour accueillir une unité mixte, et les douches ne sont pas facilement accessibles à partir des quartiers. Compte tenu de sa configuration et de son mauvais état, il est recommandé de procéder à un regroupement.

Caserne nº 10 du SISPW

1354, rue Border

Année de construction :	1969
État général de l'installation :	Bon
Recommandation visant l'état actuel :	À conserver
Stratégie de répartition géographique des installations futures proposées :	À regrouper avec la caserne nº 17

Justification : La caserne est généralement en bon état et bien conçue pour les interventions d'urgence. Des travaux de modernisation et d'entretien supplémentaires de l'intérieur prolongeront la durée de vie utile de la caserne. L'installation d'un système d'extinction automatique devrait être envisagée. Compte tenu des délais d'intervention, cette caserne est recommandée comme lieu de regroupement avec la caserne nº 17.

Caserne nº 11 du SISPW

1705, av. Portage

Année de construction :	2013
État général de l'installation :	Bon
Recommandation visant l'état actuel :	À conserver
Stratégie de répartition géographique des installations futures proposées :	Doit demeurer la caserne nº 11

Justification : Il s'agit d'une installation bien conçue et moderne. Elle pourra encore servir à la communauté durant de nombreuses années moyennant un niveau d'entretien et de réparation adéquat. L'ajout d'une génératrice auxiliaire est recommandé.

Caserne nº 12 du SISPW

1780, av. Taylor

Année de construction :	2012
État général de l'installation :	Bon
Recommandation visant l'état actuel :	À conserver
Stratégie de répartition géographique des installations futures proposées :	Doit demeurer la caserne nº 12

Justification : Dans l'ensemble, la caserne est bien conçue. Comme elle est pratiquement neuve, elle pourra encore servir à la communauté durant de nombreuses années moyennant un niveau d'entretien et de réparation adéquat. L'installation d'un système d'extinction automatique devrait être envisagée, et l'ajout d'une génératrice auxiliaire est recommandé.

Caserne nº 13 du SISPW

799, rue Lilac

Année de construction :	1979
État général de l'installation :	Mauvais
Recommandation visant l'état actuel :	À rénover
Stratégie de répartition géographique des installations futures proposées :	Doit demeurer la caserne nº 13; mais la déplacer plus loin vers le sud, si possible (dans le secteur du boulevard McGillivray et du chemin Pembina)

Justification : L'emplacement de l'installation n'est pas optimal pour les interventions d'urgence. L'installation n'est pas protégée par un système d'extinction automatique et n'a pas de système d'alarme connecté. La caserne n'a pas non plus de génératrice auxiliaire de secours. Le dortoir mixte ne comporte pas de cloisons, et les vestiaires ne sont pas équipés de portes pour préserver l'intimité. Si l'emplacement de la caserne est jugé adéquat, le réaménagement complet de l'installation sera recommandé. La reconfiguration de la caserne en prolongerait la durée de vie utile de plusieurs années. Un système d'extinction automatique et une génératrice auxiliaire devaient être installés.

Caserne nº 14 du SISPW

1057, chemin St. Mary's

Année de construction :	1965
État général de l'installation :	Mauvais
Recommandation visant l'état actuel :	À remplacer
Stratégie de répartition géographique des installations futures proposées :	Doit demeurer la caserne nº 14

Justification : Cette installation n'est pas protégée par un système d'extinction automatique et n'a pas de système d'alarme connecté. La caserne n'a pas non plus de génératrice auxiliaire de secours. L'installation est aussi mal équipée pour accueillir une unité mixte, et l'espace cuisine est en très mauvais état. Compte tenu de son âge, de sa configuration et de son mauvais état, il est recommandé de la remplacer.

Caserne nº 15 du SISPW

1083, rue Autumnwood

Année de construction :	1970
État général de l'installation :	Mauvais
Recommandation visant l'état actuel :	À remplacer
Stratégie de répartition géographique des installations futures proposées :	Emplacement de la nouvelle caserne regroupée avec la caserne nº 9

Justification : Cette installation est mal conçue et ne convient pas aux interventions d'urgence. Elle n'est pas protégée par un système d'extinction automatique et n'a pas de système d'alarme connecté. La caserne n'a pas non plus de génératrice auxiliaire de secours. La cuisine, le vestiaire et les douches sont en mauvais état, le dortoir et la cuisine posent un problème de sécurité et la présence de trous a été constatée dans plusieurs murs intérieurs. L'installation est aussi mal équipée pour accueillir une unité mixte. Compte tenu de l'âge, de l'état général et de la mauvaise configuration de la caserne, il est recommandé de la remplacer. Il s'agit du lieu proposé pour le regroupement avec la caserne nº 9, car il est situé au centre de la plus grande concentration d'appels du secteur.

Caserne nº 16 du SISPW

1001, rue McGregor

Année de construction :	1971
État général de l'installation :	Mauvais
Recommandation visant l'état actuel :	À remplacer
Stratégie de répartition géographique des installations futures proposées :	Doit demeurer la caserne nº 16

Justification : Cette installation est mal conçue et ne convient pas aux interventions d'urgence. Elle n'est pas protégée par un système d'extinction automatique et n'a pas de système d'alarme connecté. La caserne n'a pas non plus de génératrice auxiliaire de secours. L'installation est aussi mal équipée pour accueillir une unité mixte. Compte tenu de son âge, de sa configuration et de son mauvais état, il est recommandé de la remplacer.

Caserne nº 17 du SISPW

1501, rue Church

Année de construction :	1969
État général de l'installation :	Mauvais
Recommandation visant l'état actuel :	À remplacer
Stratégie de répartition géographique des installations futures proposées :	Emplacement de la nouvelle caserne regroupée avec la caserne nº 10; mais la déplacer plus loin vers l'ouest, si possible (secteur de la rue Keewatin et de l'avenue Tyndall)

Justification : Cette installation est mal conçue et ne convient pas aux interventions d'urgence. Elle présente de multiples problèmes de sécurité et d'hygiène. Elle n'est pas protégée par un système d'extinction automatique et n'a pas de système d'alarme connecté. La caserne n'a pas non plus de génératrice auxiliaire de secours. L'installation est aussi mal équipée pour accueillir une unité mixte. Compte tenu de son âge, de sa configuration et de son mauvais état, il est recommandé de la remplacer. L'emplacement proposé pour la caserne a été choisi en raison de la concentration des appels.

Caserne nº 18 du SISPW

5000, av. Roblin

Année de construction :	2012
État général de l'installation :	Bon
Recommandation visant l'état actuel :	À conserver
Stratégie de répartition géographique des installations futures proposées :	Doit demeurer la caserne nº 18

Justification : Cette installation devrait pouvoir servir à la communauté durant de nombreuses années. Les travaux réguliers d'entretien et de réparation devraient être poursuivis. L'ajout d'un système d'extinction automatique devrait être fortement envisagé, ainsi que celui d'une génératrice auxiliaire.

Caserne nº 19 du SISPW

320, chemin Whytewold

Année de construction :	1959
État général de l'installation :	Fin de durée de vie
Recommandation visant l'état actuel :	À remplacer
Stratégie de répartition géographique des installations futures proposées :	Emplacement de la nouvelle caserne regroupée avec la caserne nº 36

Justification : Cette installation est mal conçue et ne convient pas aux interventions d'urgence. De plus, tous les engins de lutte contre l'incendie ne peuvent être logés à l'intérieur du bâtiment en raison de la faible hauteur des portes. Elle n'est pas protégée par un système d'extinction automatique et n'a pas de système d'alarme connecté. Compte tenu de son âge, de sa configuration, et de son mauvais état, il est recommandé de la remplacer, car elle a atteint la fin de sa vie utile.

Caserne nº 20 du SISPW

525, rue Banting

Année de construction :	1971
État général de l'installation :	Satisfaisant
Recommandation visant l'état actuel :	À rénover
Stratégie de répartition géographique des installations futures proposées :	Doit demeurer la caserne nº 20; mais la déplacer plus loin vers l'ouest, si possible (secteur de l'avenue Portage et de la rue Cavalier)

Justification : Le réaménagement et la modernisation de cette installation sont recommandés, ainsi que l'installation d'un système d'extinction automatique et d'une génératrice auxiliaire. De plus, des travaux de réparation et d'entretien courants devraient être effectués à intervalle régulier. L'emplacement proposé est recommandé en raison de la provenance des appels.

Caserne nº 21 du SISPW

1446, av. Regent

Année de construction :	2007
État général de l'installation :	Bon
Recommandation visant l'état actuel :	À conserver
Stratégie de répartition géographique des installations futures proposées :	Doit demeurer la caserne nº 21

Justification : Dans l'ensemble, la caserne est en bon état. Bien qu'elle soit l'une des casernes les plus modernes, elle n'a pas été construite dans le but d'accueillir une unité mixte. Moyennant des aménagements mineurs, il serait possible de construire un dortoir pour femmes. L'ajout d'un système d'extinction automatique et d'une génératrice auxiliaire est recommandé. À condition d'apporter ces améliorations, la caserne pourra servir à la communauté durant plusieurs années encore.

Caserne nº 22 du SISPW

1567, rue Waverley

Année de construction :	1983
État général de l'installation :	Passable à mauvais
Recommandation visant l'état actuel :	À rénover
Stratégie de répartition géographique des installations futures proposées :	Doit demeurer la caserne nº 22; mais la déplacer plus loin vers le sud, si possible (secteur de la rue Waverley et du boulevard Scurfield)

Justification : La caserne est mal conçue pour les interventions d'urgence. Elle n'est pas protégée par un système d'extinction automatique et n'a pas de système d'alarme connecté. De vastes travaux de réaménagement visant à améliorer les interventions d'urgence devraient être envisagés. Toutefois, compte tenu de l'ampleur des travaux prévus, les coûts des rénovations majeures devraient être mis en balance avec ceux à engager pour le remplacement. Le choix de l'emplacement proposé est fondé sur l'emplacement des appels.

Caserne nº 23 du SISPW

880, rue Dalhousie

Année de construction :	1962
État général de l'installation :	Mauvais
Recommandation visant l'état actuel :	À remplacer
Stratégie de répartition géographique des installations futures proposées :	Doit demeurer la caserne nº 23

Justification : Cette installation est mal conçue et ne convient pas aux interventions d'urgence. Elle présente de multiples problèmes de sécurité et d'hygiène. Elle n'est pas protégée par un système d'extinction automatique et n'a pas de système d'alarme connecté. La caserne n'a pas non plus de génératrice auxiliaire de secours. L'installation est aussi mal équipée pour accueillir une unité mixte. Compte tenu de son âge, de sa configuration et de son mauvais état, l'installation est à la fin de sa vie utile, et il est conseillé de la remplacer.

Caserne nº 24 du SISPW

1664, rue Rothesay

Année de construction :	1974
État général de l'installation :	Mauvais
Recommandation visant l'état actuel :	À remplacer
Stratégie de répartition géographique des installations futures proposées :	Doit demeurer la caserne nº 24; mais la déplacer plus loin vers le sud-ouest, si possible (secteur du chemin Henderson et de la route 17 [Chief Peguis Trail])

Justification : Cette installation est mal conçue et ne convient pas aux interventions d'urgence. Les aires des engins sont étroites, ce qui permet difficilement d'effectuer des travaux sur les véhicules et autour des véhicules. Elle n'est pas protégée par un système d'extinction automatique et n'a pas de système d'alarme connecté. La caserne n'a pas non plus de génératrice auxiliaire de secours. L'installation est aussi mal équipée pour accueillir une unité mixte, et l'espace cuisine est en mauvais état. Compte tenu de son âge, de sa configuration et de son mauvais état, il est recommandé de la remplacer.

Caserne nº 25 du SISPW

701, rue Day

Année de construction :	1984
État général de l'installation :	Satisfaisant
Recommandation visant l'état actuel :	À rénover
Stratégie de répartition géographique des installations futures proposées :	Doit demeurer la caserne nº 25; mais la déplacer plus loin vers l'est, si possible (secteur de la rue Wayoata et de l'avenue Kildare Est)

Justification : Cette installation n'est pas conçue de manière optimale pour les interventions d'urgence. Elle n'est pas protégée par un système d'extinction automatique et n'a pas de système d'alarme connecté. La caserne n'a pas non plus de génératrice auxiliaire de secours. L'installation est aussi mal équipée pour accueillir une unité mixte, et l'espace cuisine est en mauvais état. Un réaménagement intérieur partiel permettra de résoudre les problèmes relevés et d'améliorer les capacités d'intervention d'urgence. Des travaux d'entretien et de réparation réguliers pourraient permettre de prolonger la durée de vie de l'installation. L'emplacement proposé est basé sur l'emplacement des appels et les travaux de développement futurs.

Caserne nº 26 du SISPW

1525, rue Dakota

Année de construction :	1991
État général de l'installation :	Bon
Recommandation visant l'état actuel :	À conserver
Stratégie de répartition géographique des installations futures proposées :	Doit demeurer la caserne nº 26

Justification : La caserne est dans un état acceptable pour les interventions d'urgence et pour une utilisation mixte. Des travaux généraux de réparation et d'entretien, comme la peinture, seraient profitables. L'installation d'un système d'extinction automatique et d'une génératrice auxiliaire est recommandée.

Caserne nº 27 du SISPW

27, boul. Sage Creek

Année de construction :	2011
État général de l'installation :	Bon
Recommandation visant l'état actuel :	À conserver
Stratégie de répartition géographique des installations futures proposées :	Doit demeurer la caserne nº 27

Justification : La caserne est généralement bien conçue pour les interventions d'urgence et bien équipée pour accueillir une unité mixte. Moyennant des travaux généraux réguliers d'entretien et de réparation, l'installation pourra servir à la ville de Winnipeg durant de nombreuses années encore. L'installation d'un système d'extinction automatique et d'une génératrice auxiliaire est recommandée.

Caserne nº 30 du SISPW

524, rue Osborne

Année de construction :	1914
État général de l'installation :	Mauvais
Recommandation visant l'état actuel :	À regrouper
Stratégie de répartition géographique des installations futures proposées :	À regrouper avec la caserne nº 4

Justification : La caserne a plus de 100 ans et est en mauvais état. Cette installation n'a pas été conçue pour un équipement moderne et ne convient pas aux interventions d'urgence. Elle présente un problème de sécurité en cas d'urgence nécessitant l'évacuation rapide du bâtiment. Le toit fuit, les baies de portes sont endommagées, et il y a des signes d'infestation de rongeurs. Elle n'est pas protégée par un système d'extinction automatique et n'a pas de système d'alarme connecté. Compte tenu de son âge, de sa configuration et de son mauvais état, il est recommandé de procéder à un regroupement.

Caserne nº 31 du SISPW

726, rue Furby

Année de construction :	1992
État général de l'installation :	Satisfaisant
Recommandation visant l'état actuel :	À regrouper
Stratégie de répartition géographique des installations futures proposées :	À regrouper avec la caserne nº 1

Justification : Cette installation est dans un état général satisfaisant; cependant, la caserne n'a pas de dortoir dédié, et le personnel y dort sur des couchettes plutôt que dans des lits. C'est aussi l'une des seules casernes non équipées d'un système d'évacuation pour les engins. Elle n'est pas protégée par un système d'extinction automatique et n'a pas de système d'alarme connecté. Même si les équipes pourraient être réaffectées à d'autres installations si les capacités d'intervention d'urgence peuvent être maintenues, la recommandation privilégiée est de remplacer l'installation en raison de ses petites dimensions. Il s'agit d'une caserne à usage unique qui ne permet pas de loger correctement les équipes. Elle pourrait être regroupée avec une caserne à double usage.

Caserne nº 36 du SISPW

2490, av. Portage

Année de construction :	1989
État général de l'installation :	Satisfaisant
Recommandation visant l'état actuel :	À regrouper
Stratégie de répartition géographique des installations futures proposées :	À regrouper avec la caserne nº 19

Justification : Cette installation est dans un état général satisfaisant; cependant, la caserne n'a pas de dortoir dédié, et le personnel y dort sur des couchettes plutôt que dans des lits. C'est aussi l'une des seules casernes non équipées d'un système d'évacuation pour les engins. Elle n'est pas protégée par un système d'extinction automatique et n'a pas de système d'alarme connecté. Compte tenu de ses petites dimensions et de sa configuration, il est recommandé de la remplacer ou d'affecter l'équipe à une autre caserne mieux adaptée au personnel d'intervention d'urgence.

Direction des services mécaniques d'urgence

2546, rue McPhillips

Année de construction :	1980
État général de l'installation :	Mauvais
Recommandation visant l'état actuel :	À rénover
Stratégie de répartition géographique des installations futures proposées :	Sans objet

Justification : La Direction des services mécaniques d'urgence est installée dans les locaux de l'Académie du SISPW. La partie du bâtiment réservée à ses activités était initialement destinée à la réparation des camions à ordures. L'aire destinée aux travaux de réparation est petite par rapport à la taille de la flotte d'engins d'incendie du SISPW, et l'atelier n'est pas équipé d'un élévateur pour soulever les engins à réparer. L'installation est mal éclairée, les planchers ne sont pas au niveau, l'espace de rangement des pièces est inadéquat et le compresseur d'air est sous-alimenté. Il conviendrait d'envisager un réaménagement de l'installation avec ajout d'espace de travail et de rangement. Un espace supplémentaire et un meilleur aménagement s'imposent avant de pouvoir utiliser pleinement un effectif accru. L'ajout d'un système d'extinction automatique et d'une génératrice auxiliaire est aussi recommandé.

Répartition géographique actuelle versus répartition géographique proposée

Les cartes qui suivent illustrent respectivement la répartition géographique des 30 casernes actuelles et la répartition géographique des casernes proposées.

Remarque : Le SISPW utilise la technologie de localisation automatique de véhicules (LAV) pour envoyer l'unité la plus proche disponible sur les lieux d'un incident nécessitant une intervention d'urgence; par conséquent, l'engin d'intervention peut provenir d'une caserne voisine et pas nécessairement de celle située dans sa zone prescrite.

Répartition géographique des casernes actuelles du SISPW

Répartition géographique des casernes proposées du SISPW*

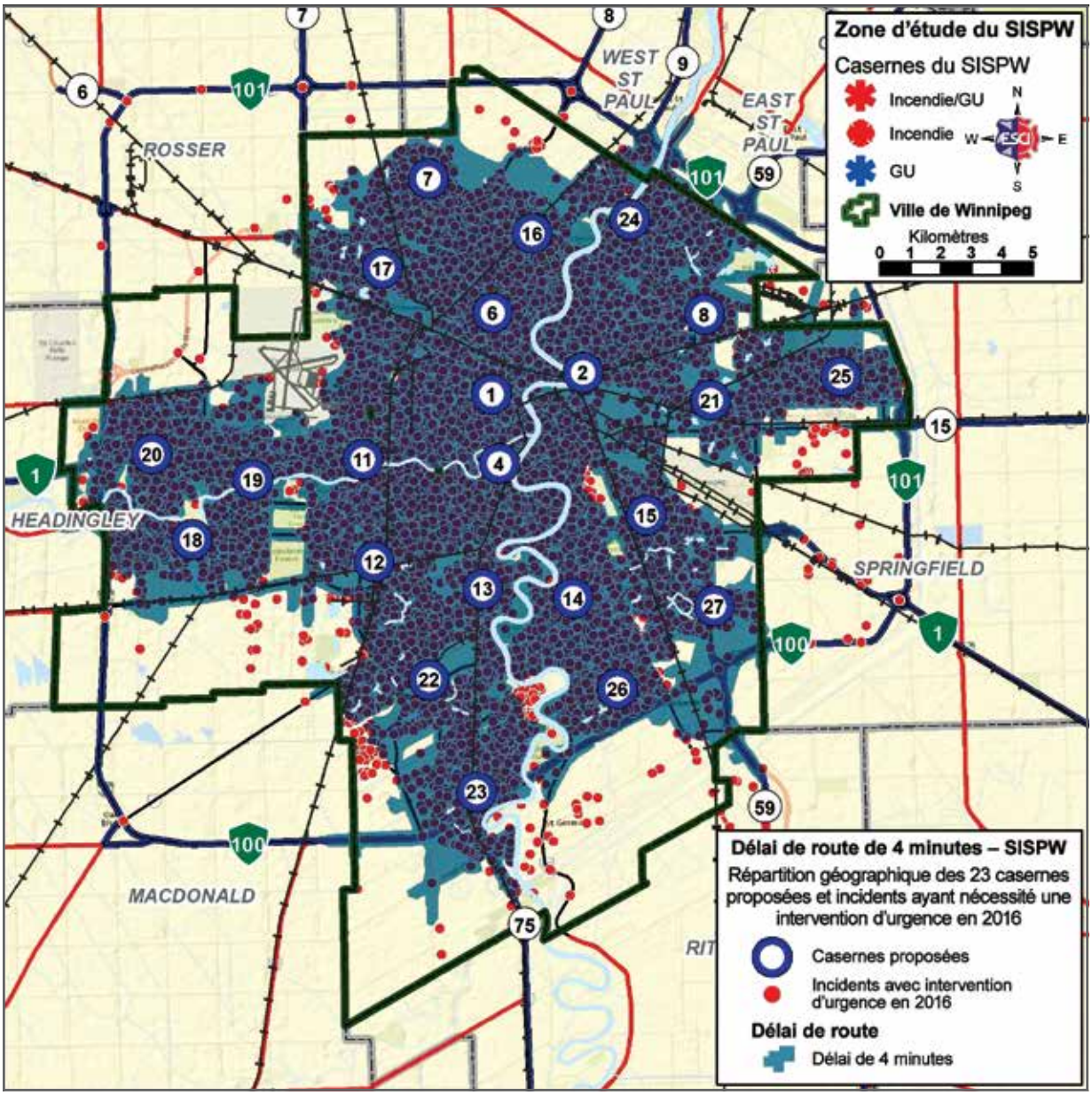

* L'unique nouvelle caserne proposée à Waverley Ouest n'apparaît pas sur cette carte; toutefois, le secteur situé à l'angle de la rue Bison et du chemin Brady est proposé comme emplacement d'une future caserne

Académie du SISPW

On ne saurait trop insister sur l'importance de la formation et de la formation continue aux services d'incendie, aux services mécaniques d'urgence et aux autres services d'urgence.

La Direction de l'éducation et de la formation en soins paramédicaux partage avec l'Académie les mêmes installations limitées et inadéquates situées au 2546, rue McPhillips.

Le bâtiment et les terrains d'exercice sont inadaptés pour répondre aux demandes continues et croissantes de services d'incendie et de services paramédicaux. Pour une efficacité maximale, les éducateurs doivent disposer de ressources adéquates et être en mesure de donner un enseignement dans un environnement propice à l'apprentissage.

Même si le *Plan directeur du SISPW* n'a pas pour objet de présenter de façon détaillée ce qui est exigé d'un centre de formation de pointe, certaines recommandations immédiates doivent être examinées. Parmi celles-ci, il est recommandé que le Service conçoive et construise un centre de formation suffisant pour répondre aux besoins de formation conformément aux directives de la National Fire Protection Association, notamment :

- des laboratoires de simulation paramédicale spécialisés;
- des installations de conditionnement physique pour le personnel et les recrues;
- des ressources suffisantes pour la formation en incendie réel;
- des salles de classe multiples;
- un espace pour la formation des conducteurs avec engins d'incendie et ambulance affectés en permanence;
- des toilettes et des douches en nombre suffisant;
- un espace intérieur adéquat pour les exercices d'entraînement;
- un lieu bien situé pour éviter autant que possible la propagation de fumée dans les zones habitées.

Toute proposition de modification des installations actuelles ou nouvelles sera soumise au Conseil aux fins d'approbation de projet et de budget.

Plus d'infos

Pour plus d'information au sujet du Service d'incendie et de soins paramédicaux de Winnipeg, veuillez consulter :
winnipeg.ca/orientationstratSISPW

Mention de source

Gracieuseté de Tourisme Winnipeg :

Austin Mackay
CONTREPLAT

Winnipeg

510, rue Main | Winnipeg | Manitoba | Canada | R3B 1B9 | winnipeg.ca